

COMITÉ D'ENTREPRISE DE BURY-ROSAIRE

**Compte-rendu de la réunion du
vendredi 4 mars 2011 – 14h15 à Bury**

Membres présents :

Présidente par délégation : Marie-Annick Benoit.

Représentants syndicaux : Monique Vriet (représentante syndicale SPELC)

Élus titulaires : Slimane BOUNEKHLA , Geneviève MALIDIN , Anne MANDELBAUM,
Nathalie MASSELINE , Sébastien NIEL.

Élus suppléants : Marie BOUZARD, Sylviane MENASCE

Invités :

Marie-Pierre CLAVIER, Patrice FOURNET, Gérard LAMOUR, François TROTIGNON

Absents excusés :

Élus suppléants : Amélia CHIRCA

.....

Ordre du jour :

1/ Présentation des membres

2/ Election du bureau

3/ Modification structure pédagogique Notre-Dame de Bury et le Rosaire ;

DHG en conséquence

4/ Calendrier

5) Informations sur la mise en place du prochain CHSCT

Rappel du résultat des élections :

Au premier tour des élections des membres du CE, ont été élus :

S. Bounekhla, G. Malidin, A. Mandelbaum, S. Niel (membres titulaires)

M. Bouzard, A. Chirca et S. Menasce (membres suppléants)

Au second tour des élections, a été élue :

N. Masseline par 8 voix, contre 5 voix pour B. Milandou

1 / Présentation des membres

Un tour de table est effectué. Les différents membres se présentent en spécifiant leur fonction, le site sur lequel ils exercent et depuis quand ils exercent cette fonction.

5 titulaires : **Slimane Bounekhla** : professeur de technologie au Rosaire,

Geneviève Malidin : professeur d'allemand à Bury,

Anne Mandelbaum : assistante de direction au collège de Bury,

Nathalie Masseline : directrice adjointe au lycée de Bury,

Sébastien Niel : éducateur au Rosaire

3 suppléants : **Marie Bouzard** : hôtesse d'accueil au Rosaire

Amélia Chirca : professeur de Sciences Physiques au Rosaire

Sylviane Menasce : professeur d'EPS à Bury

2 / Election du bureau

- secrétaire : Geneviève MALIDIN seule candidate , élue à l'unanimité
- secrétaire adjoint : Sébastien NIEL seul candidat, élu à l'unanimité

Deux candidats postulent au poste de trésorier :

Anne Mandelbaum. et Slimane Bounekhla

- Trésorier élu : Slimane BOUNEKHLA par 4 voix sur 6.
- Trésorière adjointe : Anne MANDELBAUM

Madame Benoit rappelle que le CE est doté de deux budgets distincts : un budget de fonctionnement et un budget destiné aux activités sociales et culturelles.

Le budget de fonctionnement est essentiellement utilisé pour couvrir les dépenses liées à l'administration courante du comité. L'employeur est obligé de verser au comité d'entreprise une subvention qui correspond à 0,2% de la masse salariale brute supportée par l'entreprise pour l'année en cours. Ce montant s'élève à 51073,35 euros. Seuls les intérêts provenant de l'argent placé de ce budget de fonctionnement peuvent être affectés sur le budget des activités sociales et culturelles.

Le budget des activités culturelles est soumis à un minimum. 9200 euros sont versés par an pour 275 employés, personnel ASBR et professeurs confondus. Pour information, le montant annuel de la subvention ne peut être inférieur au total le plus élevé des sommes affectées aux dépenses sociales de l'entreprise atteint au cours des trois années précédant la prise en charge des ASC – ceci est aussi valable en pourcentage - par le CE.

Quant au local CE, il se trouve à Bury au rez-de-chaussée du château. Au Rosaire, le local CE est un préfabriqué à proximité du site de l'école.

3- Modification de la structure pédagogique Notre-Dame de Bury et le Rosaire.

Dotation Horaire Globale (DHG)

Madame Benoit informe que, dans le public, 16 000 postes devront être rendus cette année – dans le public, on entend par poste, même les enseignants non devant élèves, contrairement au Privé -Dans le Privé, 1 600 postes sont à rendre et les rendus d'heures ne sont pas terminés pour l'avenir.

Le Rosaire a fait la demande à la rentrée de l'ouverture d'une 3^{ème}. Les montées pédagogiques sont prioritaires. Pour favoriser l'ensemble scolaire, Bury ferme la Seconde P, cette structure spécifique pour les jeunes en difficulté mise en place il y a quelques années.

28h30 sortent ainsi de la dotation horaire de Bury. La fermeture de la seconde P et la réforme du lycée conduisent à la suppression d'un poste de maths qui ne sera pas mis au mouvement car un enseignant part en retraite dans cette matière.

Il n'y aura toutefois pour l'année scolaire 2011-2012 aucune perte d'heures pour les titulaires. Le nombre d'heures supplémentaires reste également le même. Les pertes d'heures sont seules subies par les suppléants et délégués auxiliaires en grand nombre.

Il n'y a pas de changement pour l'école du Rosaire. Un poste protégé pour congé parental devient vacant.

Bury a la réputation d'avoir un quota horaire grassement doté ! Il est certes vrai, qu'autrefois, Bury venait en tête de toutes les dotations du 95. Ce temps est révolu. Le Collège de Bury s'est vu contraint, voilà quelques années, de rendre 70 heures, soit 3 postes et demi !

Les collèges Rosaire-Bury et le lycée à Bury sont reconnus comme Groupe Scolaire, ce qui peut permettre à un enseignant en perte d'heures de compléter son horaire sur l'un ou l'autre site. Il vaut mieux en effet rester dans l'Ensemble Scolaire plutôt que de compléter son horaire ailleurs et parfois bien loin.

Toutefois, suite à une question posée par l'un des membres, Madame Benoit confirme qu'il n'est nullement question d'envoyer un enseignant sur un site sans son accord préalable et sans que le poste ne soit passé au mouvement.

4- Calendrier

A l'initiative de Madame Benoit et après délibération collective, les dates des prochaines séances jusqu'au mois de juillet sont fixées :

- Mardi 5 avril à 14h15 au Rosaire
- Jeudi 5 mai à 14h15 à Bury
- Jeudi 8 juin à 14h15 au Rosaire
- Vendredi 1^{er} juillet à 14h15 à Bury

5- Informations sur la mise en place du prochain CHSCT

Madame Benoit donne les informations suivantes aux membres du CE :
Le **C**omité d'**H**giène, de **S**écurité et des **C**onditions de **T**ravail (CHSCT) est élu par les délégués du personnel et par les titulaires du CE. Il est formé d'un personnel d'encadrement salarié, de 3 non cadres auxquels pourraient éventuellement s'ajouter un enseignant.

Dans la mesure où aucun des délégués syndicaux (SNPEFD-CGT , FEP-CFDT) ne s'est présenté, ils ne sont plus délégués syndicaux, le seul interlocuteur reste actuellement le délégué syndical SPELC.

Madame Benoit propose, qu'en attendant la nomination de délégués syndicaux afin de négocier les accords d'entreprise, un enseignant membre de droit pourrait être invité. Il serait intéressant, selon Madame Benoit, que cet enseignant enseigne des matières comme le sport, la technologie

Il y a un seul CHSCT pour l'ensemble du groupe scolaire Bury-Rosaire.

Pour élire les nouveaux membres du CHSCT, une réunion intermédiaire au prochain CE est prévue le **vendredi 1^{er} avril à 8h30**, réunissant les membres élus du CE et des délégués du personnel.

La séance est levée à 15h30.

La prochaine réunion aura lieu le 5 avril à 14h15 au Rosaire.

Fait en deux exemplaires originaux paginés de 1 à 5.

La secrétaire du CE , Geneviève Malidin